



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2021**

Date de la convocation : 02/11/2021

Date d'affichage : 02/11/2021

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Pouvoirs : 03

Votants : 14

L'an deux mil vingt et un, le neuf novembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la Salle des Fêtes de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

**Présents :**

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Françoise RASTOLL, Annie CALLAMARD, Martine DURET, Martine MARCUCCILLI, Madame Anne-Hélène MATHIEU
- Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Yohan BARTHEL, Éric MERLINO  
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 Membres.

A noter que Monsieur Mourad RAHMANI est arrivé à 20 h 25

**Excusé ayant donné procuration :**

- Madame Sylvie PEGOURIE, procuration à Dominique PETRONE
- Monsieur Xavier LANTHEAUME, procuration à Martine DURET
- Monsieur Thierry DUSSAUGE, procuration à Martine MARCUCCILLI

**Excusé sans procuration :** Madame Nadège GEOFFROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Ludovic LAFARGE a été élu.

**La séance est ouverte à 20h13**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Ludovic Lafarge accepte cette fonction et est désigné à l'unanimité par le Conseil.

**1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 octobre 2021**

Observations de Madame Martine Marcuccilli :

- Le compte rendu du conseil transmis n'est pas à la bonne date.  
*Effectivement, le premier document transmis contenait une erreur de date. Le document affiché et publié sur le site sont bons.*
- La remarque du compte rendu sur les feux a été mal transcrite. La remarque portait sur l'attribution des travaux à l'entreprise BALTAZARD SA avant information au conseil.

*Effectivement fort de 2 consultations, la municipalité a retenu le moins disant.*

Observation de Monsieur Eric Merlino :

- Il manque le retour sur l'étalement de la dette de CORPUS. A-t-elle été actée, acceptée ?

**Vote : 2 voix contre - Monsieur Thierry DUSSAUGE et Madame Martine MARCUCCILLI/0 voix Abstention /12 voix pour.**